

spéciaux: les principaux services offerts sont l'inspection et la consultation.

Les *credit unions* et les caisses populaires sont beaucoup mieux surveillées que les autres coopératives. Dans la majorité des provinces, chaque société est inspectée par un représentant du gouvernement à peu près une fois par année. En Ontario, les inspecteurs de la *Credit Union League* accomplissent environ la moitié de ce travail d'inspection. L'inspecteur s'assure que la *credit union* se conforme à la loi et aux règlements; il cherche aussi à découvrir les mauvaises méthodes d'administration et les autres points faibles qui peuvent nuire à sa solidité financière.

Les coopératives au Canada paient généralement les mêmes taxes que les autres maisons d'affaires. Toutefois, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, les ristournes de participation versées par une maison commerciale (y compris les coopératives) peuvent, sous réserve de certaines restrictions, être déduites dans le calcul du revenu pour fins d'impôt. Les *credit unions* sont exemptes de l'impôt sur le revenu.

Sensibilisation du public

Deux organismes coopératifs nationaux importants collaborent en vue d'améliorer l'organisation des coopératives et de sensibiliser le public à leur égard. L'Union coopérative du Canada, qui a célébré son soixantième anniversaire en 1969, concentre ses efforts dans les régions anglophones. Le Conseil canadien de la coopération s'occupe des coopératives situées dans les régions francophones. Ces deux associations sont membres de l'Alliance coopérative internationale dont le siège est à Londres (Angleterre).

L'union coopérative du Canada réunit 30 sociétés coopératives et unions coopératives provinciales ainsi que la *National Association of Canadian Credit Unions* et la *Co-operative Wholesale Society of Great Britain*.

Quelques universités canadiennes donnent des cours sur les coopératives et certaines d'entre elles font de la vulgarisation dans ce domaine. Le programme le plus complet est offert par l'Université St-François-Xavier, à Antigonish (Nouvelle-Écosse). Depuis le début des années 1930, cette université étend son enseignement en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard; elle contribue à y organiser des coopératives puis à leur venir en aide. Depuis quelques années, une série de cours a été conçue dans le but d'enseigner les principes de la coopération. Dans certains cas, il s'agit de cours abrégés destinés aux directeurs et aux gérants de coopératives et des *credit unions* existantes; dans d'autres cas, il s'agit de cours pour les visiteurs d'autres pays qui désirent